

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 août 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :

03 août 2022

Date d'affichage :

04 août 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

SOUS-PRÉFECTURE

19 AOUT 2022

SAINT-GAUDENS

Objet

Aménagement et
rénovation du bâtiment
communal Maison de la
Prade
Demande de subventions

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES
André

Absent : VALLE Anthony

Absents avec procuration : BOLEA Maryse donne procuration à
STRADERE Michèle, MAURETTE Bernard donne procuration à
BALLARIN Jacques

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Madame le Maire informe qu'un aménagement et une rénovation du
bâtiment communal "Maison de la Prade" sont nécessaires.
Plusieurs devis sont proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les
devis de :

- Marquevielle Florent : plomberie - électricité
4 336.60€ HT soit 4 770.26€ TTC

- Lafforgue Jean : menuiseries
1 122.29€ HT soit 1 346.75€ TTC

- Boyer Bernard : changement menuiserie existante
2 400.00€ HT

- Luc Lonoy : peinture
2 940.00€ HT

- Bares Eric : isolation
9 852.17€ HT soit 10 394.04€ TTC

Soit un total de 20 171.06€ HT

- de demander des subventions auprès de :
 - Conseil Départemental à hauteur de 40%, soit 8 068.42€ HT
 - Etat à hauteur de 40%, soit 8 068.421€ HT
 - Autofinancement à 20% soit 4 034.22€ HT
- et s'engage à démarrer les travaux en 2023.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 12 août 2022

Le Maire

